

Les soins psychologiques sont remboursés ! Ou pas ?

Stef Joos
Coprésident Uppsy-Bupsy
Traduction Martine Vermeylen

Pour tout le monde ?

C'était dans tous les journaux, il y a eu des acclamations à la radio et dans l'actualité à la télévision : « désormais les gens trouveront une aide psychologique pour 4 ou 11 euros par session. Et il a été ajouté avec jubilation que le psychologue était « librement accessible », qu'il n'y avait plus besoin de prescription médicale ».

Cela semble fantastique. Mais ce n'est que « pas tout à fait » vrai.

Après analyse, il n'est pas possible que quelqu'un puisse simplement appeler un psychologue, comme vous le faites avec un médecin généraliste ou un dentiste, par exemple, pour prendre rendez-vous. Non, un client ne peut plus choisir librement son psychologue s'il veut avoir droit à un remboursement et payer ce tarif.

Il devra connaître d'une manière ou d'une autre quel psychologue de sa région a eu (ou saisi) l'occasion de travailler au sein du nouveau système. Après tout, les psychologues ne décident pas eux-mêmes s'ils doivent accorder un remboursement aux clients, seul un nombre limité de psychologues sera autorisé à participer par région (ceux qui auront signé une convention). Cela est dû au fait que le budget prévu par le gouvernement pour le remboursement, bien qu'il soit devenu plus important, ne sera jamais suffisant pour rembourser chaque consultation avec un psychologue.

Ce qui rend également les choses plus difficiles, c'est que le client ne peut choisir sur la liste des psychologues d'une certaine région. Ce n'est pas comme si c'était toujours le cas : dans le passé, les gens choisissaient souvent un psychologue parce qu'ils entendaient d'autres personnes dire qu'il les avait bien aidés. Le fait qu'ils devaient parfois se déplacer un peu pour cela, n'avait pas vraiment d'importance. Cela devient maintenant moins évident ; le remboursement n'est possible qu'avec des psychologues dans leur propre « région de soins ».

8 séances

Quoi qu'il en soit, une fois que vous avez trouvé ce « psychologue conventionné » (parce que c'est ainsi qu'on l'appelle), il est clairement indiqué que vous avez droit à 8 séances remboursées dans une première phase. Ce n'est donc pas vraiment un droit. Parce que vous ne pourrez profiter du taux réduit que si vous trouvez le psychologue, avec d'autres personnes telles que votre médecin, qui se contactent pour discuter d'une sorte de « plan » ensemble sur votre situation : ce bilan indiquerait alors ce qui vous conduira à ce psychologue et de quelle manière il a l'intention de vous aider.

C'est précisément cet aspect des règles entourant le remboursement qui met un certain nombre de psychologues très en colère. Parce qu'ils disent : " c'est vraiment très important, pour les gens, lorsqu'ils savent que le fait d'aller chez un psychologue n'est partagé avec personne et que tout ce qu'ils y racontent reste secret et donc confidentiel ».

Beaucoup de gens consultent des psychologues à l'insu de leur médecin généraliste. Ce n'est pas si étrange non plus : le médecin généraliste est souvent le confident de toute une famille et est souvent vécu comme quelqu'un qui est « proche d'eux », c'est ce qui rend parfois le partage de certaines préoccupations plus difficile.

C'est précisément la raison pour laquelle tous les psychologues ne « voudront » pas participer. Pour beaucoup, le secret professionnel est sacro-saint (car il fait partie de la déontologie et qu'il est un droit public.)

De plus, les psychologues ont aussi du souci avec le fait que le gouvernement décide du nombre de séances pour aider les gens. Le soutien psychologique est très difficile à prédire : de nombreuses personnes peuvent être aidées en 8 séances ou même moins, mais pour beaucoup de personnes, tout cela s'avère un peu plus compliqué.

Si vous vous cassez une jambe, le médecin peut dire combien de temps il faudra pour que ce plâtre soit enlevé. Si vous vous sentez anxieux, il est beaucoup plus difficile de savoir ce que cela signifie dans votre vie et dans votre histoire et donc votre « rétablissement » n'est pas si facile à prédire.

20 séances

Mais pourtant, n'est-il pas question de 20 sessions par an si nécessaire ? N'y ai-je pas droit si 8 séances ne suffisent pas ?

Peut-être. Si un psychologue, en collaboration avec un médecin, juge que pour ce client, il est question de « conditions sous-jacentes ». C'est assez brumeux dans le règlement, mais en fait, cela semble signifier que si vous pensez avoir droit à 20 séances, vous devez accepter que quelqu'un d'autre soit alors impliqué dans votre « réseau de soins ». Et uniquement si vous êtes considéré comme « quelqu'un » d'assez malade que pour... « d'avoir droit à des soins spécialisés ».

Parce que chacun est censé être soumis à une telle condition sous-jacente, il pourra « passer », pour ainsi dire, des soins de santé mentale primaires aux soins spécialisés. Cela peut signifier devoir recommencer avec un autre psychologue. Un psychologue qui, dans ce système, est considéré comme quelqu'un qui peut fournir des soins spécialisés.

Ça devient assez compliqué, non ?

De nombreux psychologues risquent également d'abandonner ce programme. Les psychologues n'aiment pas penser en termes de « troubles » et ils savent que c'est précisément le lien qui naît entre le psychologue et le client qui peut aider. Plus il y a de gens qui sont référés, plus il y a de gens qui ne sont plus intégrés dans les soins, c'est bien connu.

Et encore ; combien de clients trouveront « normal » qu'un autre médecin soit tout à coup hissé à bord du bateau ? Combien de psychologues seront prêts à jeter leur « secret professionnel » par-dessus bord une deuxième fois ?

Conclusion

Ce qui a été annoncé avec jubilation dans les médias est beaucoup plus complexe et moins facilement accessible qu'on ne l'avait proposé.

Cela risque de faire « beaucoup de tracas » pour les clients et les psychologues.

Pour l'instant, il est difficile de prédire combien de psychologues vont accepter de participer à ce système parce qu'ils perdent beaucoup de leur autonomie et parce que le secret professionnel que

beaucoup trouvent très crucial est mis sous pression. De plus, il est très étrange pour les travailleurs indépendants qu'ils « doivent postuler et être sélectionnés pour être autorisés à participer ».

De même, il est difficile de prédire combien de clients, une fois qu'ils savent ce que cela signifie pour eux, demanderont un remboursement.

Il est clair qu'il y a encore beaucoup de travail à faire pour rendre les soins psychologiques vraiment librement accessibles. Il en va de même pour le fait que de nombreux soins devront encore être prodigués sans remboursement.